

Communiqué de presse

07/02/2018

Réaction du GART aux conclusions du Conseil d'orientation des infrastructures

« *Consacrer plus d'un milliard d'euros d'engagements en cinq ans pour accompagner les autorités organisatrices dans les mutations des mobilités du quotidien* », telle est l'une des priorités rédigées dans ce rapport présidé par Philippe Duron et rendu public le 1^{er} février 2018.

Les élus du GART saluent cette recommandation et considèrent cet engagement comme déterminant pour l'avenir. Dans un contexte de contraintes financières fortes exercées sur les collectivités territoriales et susceptibles, en conséquence, de remettre en cause le maintien des investissements et de l'offre en matière de transports publics dans notre pays, le GART se félicite des propositions du rapport en faveur de la mobilité du quotidien qui concerne directement la plus grande partie de nos concitoyens.

Les élus du GART se félicitent plus spécifiquement de deux éléments clés de ce rapport :

1. Un soutien financier pérennisé de l'État en faveur des transports du quotidien

Ces dernières années, le GART n'a cessé de rappeler, y compris à travers les États Généraux de la Mobilité Durable organisés en 2017 avec la FNAUT, la FNTV, Régions de France, TDIE et l'UTP, l'importance pour l'État de poursuivre son engagement financier en faveur d'une offre de mobilités plus attractive. Réaffirmée par le Grenelle de l'environnement en 2008, cette dynamique structurante pour les collectivités territoriales et pour l'ensemble des acteurs du secteur est donc pérennisée, ce qui est une excellente nouvelle pour les territoires concernés.

À ce titre, les élus du GART partagent l'une des recommandations fortes de ce rapport : mettre en œuvre dans les meilleurs délais les nouveaux appels à projets (AAP) voire des fonds d'investissement. Le Grenelle prévoyait 2,5 milliards d'euros de subventions avant 2020. Depuis 2008, les trois premiers appels à projets ont représenté une intervention de 1,8 milliards d'euros par l'État. Le Conseil d'orientation des infrastructures préconise un nouvel AAP qui permettrait même d'aller au-delà de ce qui était initialement prévu.

2. Voir une politique ambitieuse en matière de mobilités actives

Le GART considère le développement des modes actifs comme essentiel dans la lutte contre la pollution et le report modal en faveur des mobilités propres. À ce titre,

ils doivent être considérés comme des modes de déplacement à part entière, que ce soit dans les centres-villes ou dans les territoires moins denses, où ils peuvent constituer des solutions efficaces et durables. Les conclusions du rapport préconisent un investissement financier particulièrement conséquent pour démocratiser leurs usages et initier ainsi un véritable effet de levier qui permettra d'améliorer significativement la qualité de vie de nos centres-villes.

Contacts presse

Guy LE BRAS

Directeur général
+33 (0)1 40 41 18 19
guy.lebras@gart.org

Mouloud HOUACINE

Responsable communication externe
+33 (0)1 40 41 18 34
mouloud.houacine@gart.org

Le GART, l'association des collectivités au service de la mobilité

Le Groupement des autorités responsables de transport agit quotidiennement en faveur du développement des transports publics et des modes alternatifs à l'autosolisme. Constitué d'une équipe d'élus et de permanents pour mener à bien sa mission d'intérêt général, le GART partage les grands enjeux de la mobilité durable avec ses adhérents, plus de 220 autorités organisatrices de transport : autorités organisatrices de la mobilité, départements et régions. Le GART poursuit ainsi son inlassable travail de soutien des autorités organisatrices de transport et défend leurs intérêts à tous les niveaux où se déterminent les politiques publiques.

@GART_officiel www.gart.org